

LE JOURNAL DU COLLECTIF

LA DEPECHE GUILERIENNE

LA SÉCURITÉ, ENJEU NUMÉRO 1 DES FRANÇAIS

EDITO - Déjà la rentrée et la fin de la trêve estivale ! École ou boulot, circulation en sécurité et la tranquillité des habitants de voiture, en bus ou à vélo, activités leurs communes, ils n'ont pas tous la même hebdomadaire ou engagements associatifs... vision des dispositions à mettre en place : vont reprendre leur routine. Mais peut-on vidéo surveillance, police municipale, agents parler de trêve estivale alors que l'actualité a de surveillance de la voie publique, été rythmée par les guerres, la sécheresse et médiateur... Mais toutes ces mesures ont un les incendies ou encore la pétition contre la coûte pour la commune et donc pour ses fameuse loi « Duplomb » ?

Ce mois de septembre marque aussi le début de la campagne électorale pour les élections municipales de mars 2026. Une récente étude* montre que le thème de la sécurité est le sujet de préoccupation majeur des français pour ces élections (51 % des personnes interrogées). Plusieurs contributions dans nos "cahiers citoyens"** mettaient aussi en avant ces préoccupations. L'occasion donc d'y consacrer ce numéro de la Dépêche.

Si tous les maires partagent l'idée d'assurer la sécurité et la tranquillité des habitants de leur commune, ils n'ont pas tous la même vision des dispositions à mettre en place : vont reprendre leur routine. Mais peut-on vidéo surveillance, police municipale, agents parler de trêve estivale alors que l'actualité a de surveillance de la voie publique, été rythmée par les guerres, la sécheresse et médiateur... Mais toutes ces mesures ont un les incendies ou encore la pétition contre la coûte pour la commune et donc pour ses fameuse loi « Duplomb » ?

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et commentaires. Bonne lecture.

* Baromètre Odoxa réalisé avec Mascaret pour Public Sénat, enquête réalisée les 18 et 19 juin 2025.

** Action menée par le collectif "Ensemble pour Guilers" au printemps 2025.

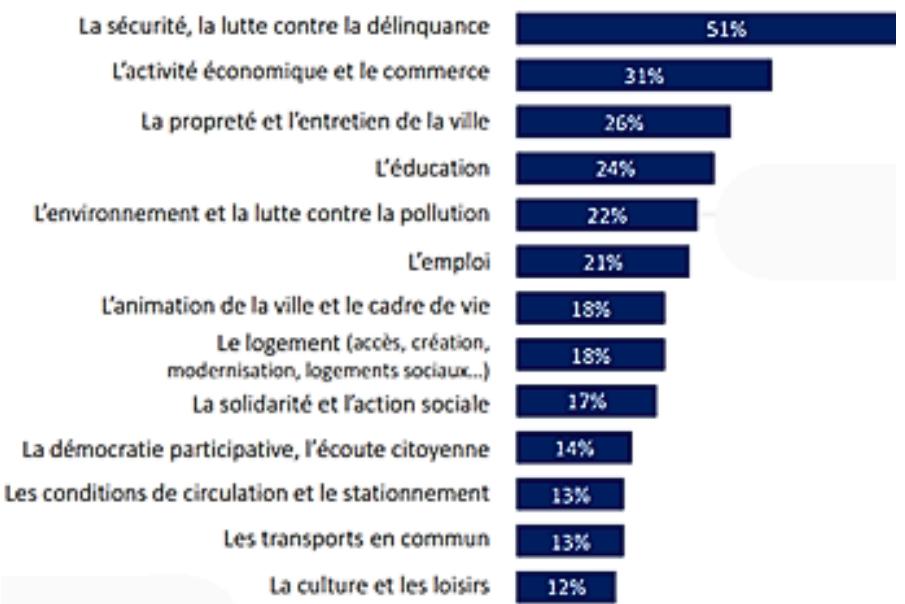
#ensemblepourguilers  
 epguilers@gmail.com

Nous suivre, nous contacter, nous rejoindre...

Une tendance moins forte chez les sympathisants de gauche - 69% des sympathisants d'extrême-droite et 68% des sympathisants de droite modérée mettent en avant le sujet de la sécurité, contre seulement 30% de ceux proches de la gauche. De même, les plus de 65 ans sont préoccupés à 64% par les questions de sécurité.

Les autres préoccupations citées par les Français interrogés arrivent 20 points derrière.

En seconde position, ils évoquent l'activité économique et le commerce (31%), puis, sur la troisième marche du podium, la propreté et l'entretien de la ville (26%).



LA SÉCURITÉ, ENJEU NUMÉRO 1 DES FRANÇAIS

Tonalité pour les municipales 2026 - Dans une société « de plus en plus crispée », neuf Français interrogés sur dix (87%) ont le sentiment d'une violence accrue dans le pays. Ils sont cependant nettement moins nombreux (47%) à penser qu'elle progresse sur leur lieu de résidence. Les données sont élevées dans les deux cas, mais « l'écart est considérable et ces résultats nous ont beaucoup surpris »*.

* Propos de M. Foucault recueillis par le journal Le Monde



Flasher
pour
retrouver
toutes les
éditions de notre journal

SÉCURITÉ OU TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Tour d'horizon - La sécurité publique repose sur **Quelques chiffres** - Selon le Ministère de trois institutions principales : la police nationale, la l'Intérieur, 11% des communes étaient gendarmerie et les polices municipales. Chacune a dotées d'une police municipale en 2022 un statut propre, une zone d'intervention spécifique (**82% des communes de plus de 3 500 hbts**), et des missions adaptées. De statut fonctionnaire ou militaire, les agents de la police nationale et les gendarmes sont placés sous l'autorité du ministère de l'intérieur, tandis que les agents des polices municipales dépendent du maire.

Les communes sont libres de créer une police municipale. Si tel est le cas, elles en définissent l'effectif, les moyens et la doctrine d'emploi, cette dernière étant définie par des compétences à caractère préventif ou répressif.

Cependant, la mise en place d'une police municipale n'est pas l'unique option, une commune peut aussi opter pour des postes d'agent de surveillance de la voie publique (ASVP) ou des médiateurs sociaux. Contrairement au policier municipal, l'ASVP ne possède pas la qualité d'agent de police judiciaire adjoint par délégation des compétences du maire.

Quant aux médiateurs sociaux, par leur présence sur le territoire, ils renforcent la présence humaine, préviennent les situations conflictuelles, favorisent la citoyenneté et l'autonomie des personnes. La médiation sociale a donc un double objectif de tranquillité publique et de cohésion sociale.

Les charges de personnel représentent 91 % des dépenses de fonctionnement de ce service à la population et le coût par habitant est très variable (25 % des communes dépensent moins de 23 euros par hbt et 25 % plus de 51 euros).

En pratique - La prévention et la proximité à l'égard de la population sont au cœur du métier. La police municipale a en effet pour vocation première de prévenir la délinquance et l'insécurité.

S'ils sont habilités, les agents de police municipale peuvent visionner les images issues des systèmes de vidéoprotection de la collectivité qui les emploie. L'exploitation des enregistrements relève par contre des missions des officiers de police judiciaire.

La police municipale peut sensibiliser les habitants aux risques de cambriolage. Lorsque l'infraction est en cours, elle est compétente puisqu'il s'agit d'intervenir dans le cadre d'un flagrant délit. En revanche, si l'effraction a déjà eu lieu, seule la police nationale est habilitée à intervenir.